

COMMUNE DE TALLOIRES-MONTMIN



COMPTE-RENDU de la REUNION PUBLIQUE du CONSEIL MUNICIPAL du 21 Novembre 2022

L'an deux mille vingt deux

Le lundi 21 Novembre à 20H00

Le Conseil Municipal de la Commune de Talloires-Montmin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Didier SARDA, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : jeudi 17 Novembre 2022.

Nombre de membres en exercice : 23 – Présents : 16 – Pouvoirs : 6 – Excusés : 1 – Votants : 22

Présents :

Didier SARDA, Bettina GARBEROGLIO, Olivier MOUZIN, Sylviane, WANDEROILD, Bruno ASSELIN, Benoit RICHARD, François DELORT-LAVAL, Sylvie BESNIER, Christophe DUNOYER, Stéphanie CORCY, Bernard HOFFMANN, Jean-Paul COQUARD, Danielle ROCHET, Brigitte NEMOZ, Emmanuel HUBER, Alban GOBERT

Procurations :

Alexandra FRARESSE a donné pouvoir à Alban GOBERT
Bernard FOUQUERE a donné pouvoir à Olivier MOUZIN
Stéphanie CORCY a donné pouvoir à Sylviane WANDEROILD
Stéphane DUCLOS a donné pouvoir à J.Paul COQUARD
Magali SULPICE a donné pouvoir à Brigitte NEMOZ
Ségolène CAMUSET a donné pouvoir à Sylvie BESNIER

Absent excusé : François-Joseph BOUGAUD

Secrétaire de séance : Olivier MOUZIN

Début de la séance : 20 h 10.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé des différents points inscrits à l'ordre du jour,

A l'unanimité

- **Approuve** le compte rendu de la séance du 17 Octobre 2022

- **A été informé** des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations conformément à la délibération n° 34 du 25 mai 2020

A la majorité moins 1 abstention (S. Camuset)

- **Approuve** la servitude de passage sis rue de la Rochette à la Forclaz et **Autorise** Mr le Maire à signer tous les documents qui s'y rapportent

- **Autorise** Mr le Maire à prendre en charge et rembourser au locataire la dépense EDF relative aux travaux de rénovation de l'appartement du RDC de la maison d'Angon

- **Autorise** Mr le Maire à prendre en charge et rembourser la dépense relative à la stérilisation des chats errants

A la majorité moins 2 contres (D. Rochet, R. Lyaret) 3 abstentions (C. Dunoyer, B. Hoffmann). (S. Camuset ne prend pas part au vote).

- **Approuve** la convention de portage avec l'EPF (Etablissement public foncier de Haute-Savoie) dans le cadre d'un projet d'acquisition au centre-bourg et **Autorise** Mr le Maire à signer tous les actes et conventions qui s'y rapportent.

Le 22 Novembre 2022

Le Maire

